

Cette page peut être consultée en ligne à l'adresse <https://racingstub.com/articles/17249-top-10-ils-ont-eu-des-ennuis-judiciaires>

## Top 10: Ils ont eu des ennuis judiciaires

★★★★★ (7 notes) 📅 23/03/2016 05:00 ↻ Souvenir/anecdote 📄 Lu 10.122 fois 👤 Par athor 🗨️ 6 comm.



© Karim Chergui

**Les footballeurs n'alimentent pas uniquement les pages sportives des journaux, leurs frasques se retrouvent aussi parfois dans la rubrique faits divers. Top 10 de ces affaires impliquant des anciens racingmen.**

### 10. [Haikel Gmamdia](#)

Les mauvaises langues diront qu'[Haikel Gmamdia](#) aurait dû être condamné pour ses prestations sur le terrain, et pourtant, l'ex-international tunisien a connu le tribunal pour une autre affaire. Le 28 septembre 2007, alors que le Racing se demande encore ce qu'il va bien pouvoir faire de celui qui sort d'un prêt en Arabie Saoudite, ce dernier, au volant d'une Opel Astra, circule boulevard Wilson. Au niveau d'un passage piéton, après avoir dépassé une fourgonnette, Gmamdia heurte de plein fouet une jeune femme de 18 ans. Plutôt que de s'enfuir, le joueur sort de sa voiture, va s'enquérir de l'état de santé de la victime, touchée au pied, et appelle les secours. Arrivés sur place, les policiers se rendent compte que le permis de conduire tunisien de Gmamdia n'est pas valable en France.

En janvier 2009, alors qu'il évolue désormais à Sfax, l'attaquant, pas présent à son procès, est condamné à deux mois de prison avec sursis et 650 € d'amende.

### 9. [José Luis Chilavert](#)

Novembre 2000, alors que le Racing est à la peine en première division, [Patrick Proisy](#) décide de frapper un gros coup médiatique, en signant le fantasque gardien paraguayen [José Luis Chilavert](#). Si ce recrutement est très mitigé sportivement, il est également à l'origine d'un vrai sac de nœud, et d'un conflit entre le portier et l'ancien tennisman. Après son départ, en novembre 2002, Chilavert réclame une prime à la signature, d'un montant de 4,4M\$, qu'IMG ne lui aurait jamais versée, et intente donc un procès au club. De son côté, Proisy affirme que le document présenté pour prouver l'existence de cet accord est un faux, et que le joueur aurait falsifié sa signature. Plainte est donc déposée pour faux et usage de faux, d'autant que deux expertises graphologiques confirment cette thèse.

Le procès a lieu en juillet 2005 au tribunal correctionnel de Paris. Présent, [José Luis Chilavert](#) a été reconnu coupable d'usage de faux, et condamné à six mois de prison avec sursis. Il a également été condamné à payer 10 000€ de dommages et intérêts au club et 1€ symbolique à [Patrick Proisy](#). Mais un an plus tard, la cour d'appel, saisie par le gardien, le relaxe, après lui avoir accordé le bénéfice du doute. Même verdict en cassation, Chilavert sort donc de cette affaire blanchi, mais toujours rancunier envers [Patrick Proisy](#), qui l'avait d'ailleurs traité de bibendum Michelin à son retour du Mondial 2002.

### 8. [Jean-François Larios](#)

Le passage de [Jean-François Larios](#) au Racing fut bref et relativement anecdotique, puisqu'il eut lieu lors de la saison 1985/1986, marquée par une descente en deuxième division. Il n'en demeure pas moins que l'ancien milieu offensif de Saint-Etienne et de l'équipe de France fut l'un des meilleurs joueurs français de la fin des années 70-début des années 80, dans l'ombre de [Michel Platini](#), dont la légende veut qu'il lui ait piqué sa femme. Reconverti agent de joueurs à l'issue de sa carrière, il s'associe avec Marc Roger, l'agent star de la période post-Mondial 98, représentant notamment des joueurs comme [Patrick Vieira](#), [Sylvain Wiltord](#), Thierry Henry ou encore [Nicolas Anelka](#). Mais le milieu est alors très peu encadré, et toujours aux limites du cadre légal. Ainsi, en 2006, a lieu le procès dit des transferts de l'OM. Dans cette affaire tentaculaire, on estime que près de 28 millions d'euros auraient été versés frauduleusement à des joueurs de l'OM (sous forme de primes à la signature non déclarées), d'intermédiaires et de l'ancien entraîneur [Rolland Courbis](#), qui sera lui condamné à de la prison ferme. De son côté, [Jean-François Larios](#) est poursuivi pour faux, usage de faux et complicité d'abus de biens sociaux dans les transferts suspects [Kaba Diawara](#), Cyril Domoraud et Ricardo Rojas (transfert avorté, mais qui a donné lieu à des commissions), entre 1997 et 1999. En première instance, il est ainsi condamné à deux ans de prison avec sursis et 200 000€ d'amende,

une peine assortie de cinq ans d'interdiction d'exercer toute activité liée au football, le procureur reconnaissant que « [Jean-François Larios](#) a été partie prenante, importante, le cas échéant déterminante, de trois opérations frauduleuses. » La peine sera tout de même un réduite en appel, quelques mois plus tard.

## 7. [Salim Arrache](#)

L'hygiène de vie douteuse de [Salim Arrache](#) n'a jamais été un secret à Strasbourg, où le milieu offensif avait pourtant réalisé des débuts très intéressants. Le 14 février 2006, alors qu'il est censé soigner sa cuisse, victime d'un claquage quelques semaines auparavant, il passe la soirée à la Java, un bar du centre-ville de Strasbourg, avec deux amis. A la sortie de l'établissement, pour une simple histoire de bousculades, Arrache porte un coup de poing à la tête d'un jeune homme de 18 ans. La victime est conduite aux urgences et est opérée dans la foulée, son crane présentant une cicatrice de 27 cm. Le procès du joueur a lieu plus de trois ans plus tard, en novembre 2009. Sous contrat à Bastia, le joueur n'est pas présent à l'audience, mais est représenté par son avocat, Me Péjoine. Celui-ci indique que dans ce qu'il considère être « une petite affaire », son client « n'entend pas se défilier ». Il raconte que ce soir-là, le jeune homme aurait « tiré les cheveux » du joueur du Racing, qui aurait « mal vécu ce geste, c'est sa façon à lui de mal vivre sa célébrité. » [Salim Arrache](#) aurait ensuite indemnisé le jeune homme et « s'est excusé », selon l'avocat, glissant au passage que son client n'a « jamais pris de carton rouge » (sic) au cours de sa carrière.

A l'issue de l'audience, Arrache est condamné à trois mois de prison avec sursis, ainsi qu'au versement de 8 600€ à la Caisse primaire d'assurance-maladie.

## 6. [Yacine Abdessadki](#)

Symbole du Racing du cœur des années 2000, [Yacine Abdessadki](#) était capable d'alterner des périodes où il enchaînait les belles prestations, à d'autres où il était fantomatique. Son comportement pas toujours professionnel et souvent dilettante a laissé l'image d'un joueur difficile à gérer. Après Strasbourg, le milieu de terrain a mis le cap vers Fribourg où, durant trois saisons et demi, il a également alterné le bon et le mauvais, avant de se faire licencier, officiellement pour une rocambolesque histoire de vol de shampoing (il fut innocenté quelques mois plus tard).

Au printemps 2009, alors que son club s'apprête à retrouver la Bundesliga, Abdessadki se rend au commissariat pour déclarer le vol de sa voiture, une BMW X6, d'une valeur de 86 000€. Il déclare alors l'avoir prêté à un cousin pour un mariage à Nice, sans que le joueur ne puisse préciser ni le jour de la cérémonie, ni l'identité des mariés, et que qu'il n'a ensuite plus eu de nouvelles de ce cousin. Quelques mois plus tard, le véhicule est retrouvé en Mauritanie, après qu'il ait transité vers l'Espagne et le Maroc. En creusant un peu, les enquêteurs découvrent le pot-aux-roses. [Yacine Abdessadki](#) avait en effet déclaré à son assurance qu'il s'était rendu à Nice le 9 avril chez ses parents avec la X6. Or, dans sa plainte, il affirmait avoir l'avoir confié à son cousin le 12 mars. Les données de la voiture, notamment les températures extérieures enregistrées par l'ordinateur de bord ont pu rétablir la vérité du parcours du véhicule. Il s'agissait donc là d'une tentative de fraude à l'assurance. A l'issue de son procès, l'actuel Colmarien a écopé d'une amende de 25 000€, sanction réduite de deux tiers après appel.

## 5. [Mamadou Bah](#)

Prometteur à ses débuts, [Mamadou Bah](#) est sans doute passé à côté d'une carrière honorable à cause de ses écarts de conduite. Si ces multiples retards aux entraînements ne sont pas pénalement répréhensibles, d'autres faits l'ont conduit sur les chemins du commissariat et du tribunal. En novembre 2009, le joueur est ainsi contrôlé au volant de sa voiture, et présente un permis de conduire guinéen. Problème, celui-ci n'est pas valable en France. Malgré cet avertissement, il récidive à deux reprises quelques mois plus tard, et, à la troisième fois, est placé en garde à vue en février 2010. Ce séjour du côté du Heyritz l'empêche alors de disputer le match contre Clermont, mais lui vaut surtout une amende de 10 000€.

Quelques mois plus tard, durant l'été, alors qu'il est annoncé sur le départ, il est à nouveau placé en garde à vue, cette fois-ci pour une affaire de violence conjugale, après une plainte de sa compagne pour violence et dégradations de mobilier. Quelques jours après, [Mamadou Bah](#) dispute un match amical, la main entouré d'un épais bandage ([photo](#)). En mai 2011, alors qu'il est sous contrat avec Stuttgart, il est condamné à deux mois de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Strasbourg.

## 4. [Chahir Belghazouani](#)

Milieu offensif prometteur, [Chahir Belghazouani](#) se morfondait au Dynamo Kiev, lorsque le Racing le fait venir en prêt à l'été 2008, dans le but d'amener un peu de dynamisme dans son secteur offensif. Le pari se révèle gagnant dans un premier temps, l'ancien Grenoblois enchaîne les bonnes performances sur son côté gauche, au point d'être nommé meilleur joueur de L2 du mois de septembre par l'UNFP. Mais le 21 octobre, tout bascule, Belghazouani est interpellé juste après l'entraînement par la police et placé en garde à vue, dans le cadre d'une affaire de violences volontaires et séquestration. Les faits remontent au mois d'août, et concernent un différend d'ordre privé entre le joueur et un autre homme de 29 ans d'une part et une jeune femme d'autre part. Après une garde à vue prolongée, l'affaire n'ira pas plus loin qu'une simple amende.

Mais en parallèle, et ce, le même jour, éclate une autre affaire, plus médiatique, celle du clip du rappeur 1pulsif, intitulé D.A.R.67 (pour Dangereux, Armé, Redoutable). Le film, réalisé par le complice présumé de Belghazouani dans l'autre affaire, met en scène l'enlèvement d'un policier roué de coups, ainsi des filles humiliées à quatre pattes, promenées avec des laisses, et tout un arsenal d'armes à feu. Le

joueur, qui a prêté sa Porsche Cayenne pour les besoins du tournage, fait une apparition furtive, entouré d'un groupe de personnes exhibant des kalachnikovs. Son nom et le nom du club apparaissent également à l'écran. Immédiatement, le syndicat UNSA-Police porte plainte auprès du parquet de Nanterre. Le milieu offensif n'est pas concerné directement, mais le fait d'être mêlé à ces deux affaires quasi-simultanées vont conduire le Racing à le licencier, en mettant un terme au prêt.

## 3. [Pape Thiaw](#)

Lorsque le Racing va chercher [Pape Thiaw](#) au mois de décembre 2001, pour renforcer une attaque orpheline depuis le départ de [Peguy Luyindula](#), celui-ci est précédé d'une jolie réputation. International sénégalais, il reste sur une belle saison avec Lausanne, en première division suisse. Mais son adaptation ne se déroule pas comme prévu. Après un passage de plusieurs semaines à l'hôpital, l'attaquant

division suisse. mais son adaptation ne se deroule pas comme prevue. Apres un passage de plusieurs semaines a l'immigration, l'attaquant ne gagne sa place de titulaire qu'en fin de saison. Le bilan sous le maillot du RCS est faiblard : dix matchs pour un seul but. La suite de la carrière de l'attaquant est tout aussi chaotique, malgré une saison honorable de L1 avec Metz, il ne parvient jamais à s'imposer, stoppé par des pépins physiques récurrents. Si sur le plan professionnel, Thiaw vit donc des moments compliqués, c'est encore pire dans sa vie privée, puisque sa femme et lui sont en instance de divorce. « *Provoqué* » (sic) selon ses dires, il ne trouve rien de mieux que la frapper et de lui casser le nez.

Arrêté par la police, son procès a ensuite lieu quelques mois plus tard, en 2008, alors que le joueur se remet tout doucement d'une grave blessure à un genou. Absent à l'audience, en raison de cette blessure, il est condamné à un an de prison ferme. Son avocat fait immédiatement appel, mais [Pape Thiaw](#) passe tout de même 20 jours dans un hôpital surveillé. Lors de ce second procès, il se retrouve blanchi des faits de violence qui lui sont reprochés. Mais dans le même temps, la procédure de divorce tourne largement en faveur de son ex-femme, laissant l'ex-international sénégalais dans une situation financière délicate. La suite de sa carrière consistera en de petites piques, en Espagne, au Sénégal et dernièrement à la Réunion. Aux dernières nouvelles, il vient d'obtenir un diplôme de management sportif.

## 2. [Pascal Nouma](#)

Joueur mythique à la personnalité totalement barrée, [Pascal Nouma](#) a évidemment connu quelques ennuis avec les autorités. La scène se passe lors de son passage à Besiktas, en Turquie, après qu'il ait été piégé par un paparazzo. La suite, c'est Pascal qui la raconte (extrait de son interview à So Foot en octobre dernier): « *Je suis en boîte à Istanbul, trente paparazzi m'attendent. Je sors par la sortie de secours. Je suis en train de marcher, je n'ai pas la voiture, c'est plein d'embouteillages. Je veux prendre un taxi, mais tout est blindé. Et le premier mec qui vient de prendre en photo, qui c'est ? Donc, je lui enfonce son appareil dans la tête. Un deuxième paparazzo qui vient, un troisième, un quatrième. Je me retrouve à quatre contre un, ça s'est mal passé. La police est arrivée. Ils m'ont menotté. J'ai terminé la nuit au poste. Dans la cellule, on est deux pour un banc. Je vais pour m'asseoir et le mec s'allonge. Moi je venais d'arriver, je ne parlais pas très bien le turc, le mec s'est levé, je l'ai enchaîné, parce que je voulais m'allonger moi aussi. Je n'allais pas m'asseoir par terre. La loi de la jungle. Les policiers arrivent. Je suis derrière les grilles et ils me font « T'as bien fait. » Ils me demandent ensuite si on peut se prendre en photo. Les condés qui prennent des photos avec moi ! Ils m'ont demandé ce que je voulais « une bière et une pizza ! » Et il me l'ont livré. C'est la prison de luxe ! Après deux jours au commissariat, j'ai fait de la préventive, et je suis sorti le jeudi. Je jouais le samedi. Donc chaud quoi. C'est le procureur qui m'a sorti. On était tous réunis avec lui, et il me dit: « Qu'est-ce qu'il s'est passé ? » Et eux ils sont là: « c'est lui qui nous a fait ça. » Le procureur me demande: « Vous étiez combien pour faire autant de dégâts ? - J'étais tout seul - Arrête ! » Il fait sortir les autres du tribunal « je suis du Besiktas. T'as un match ce week-end, si tu marques, c'est fini. Si tu ne marques pas, tu retournes en préventive. » Je sors, j'ai le coach Nevio Scala au téléphone: « Rentre. Dors. Car demain, on part. » Le match commence: 1-0 pour Adanaspur. Deuxième mi-temps, ça ne change pas. Je regarde le temps: il reste cinq minutes. C'est bon, je suis mort. Et là, je vois les flics qui me montrent les menottes. Imagine la pression. Il reste deux minutes, je reçois un ballon venu de nulle part... Je contrôle de la poitrine, coup de genou pour loper le défenseur, je frappe... Pleine lunette ! Ils engagent, match fini. Je rentre dans le corridor pour aller aux vestiaires, je fais des bras d'honneur à tous les flics, comme jamais. Dans le vestiaire, je vais sous la douche habillé. La pression, encore. Et je me mets à pleurer. Le manager du club me hèle: « Téléphone pour toi. - C'est qui ? - Le juge. » Je fais « Allô ? » Il me fait « bravo, l'affaire est pliée. » » La vie de [Pascal Nouma](#) est un film.*

## 1. [Godwin Okpara](#)

Numéro 1 incontestable de ce top 10, [Godwin Okpara](#) est celui qui a été condamné pour les faits les plus graves. L'histoire remonte à 2001, lorsque le joueur et sa femme Linda adopte une jeune Nigériane, Tina, 12 ans, dont la mère vient de mourir. Mais l'adoption n'est qu'une facade, puisque la jeune fille a en fait été achetée, pour 375€, pour servir de main d'œuvre gratuite, ce qu'on appelle plus communément d'esclave. Sa mission consistait à s'occuper de la maison et des enfants du couple, de 6h du matin jusqu'à très tard le soir, sept jours sur sept, sans véritable période de repos, si ce n'est les nuits passées sur le matelas posé à même le sol du garage. Comme si ce traitement inhumain ne suffisait pas, Tina est victime de brimades régulières, et de viols fréquents de la part de Godwin et de la belle-mère du joueur, qui utilisait des bouteilles d'alcool. Un jour de février 2005, Linda Okpara surprend son mari avec Tina et entre dans une colère folle. Avec sa mère, elle rase la tête de la jeune fille, et la torture à coup d'injections de piment, de coups de lame de rasoir dans les parties génitales et de brûlures au visage. Quelques mois plus tard, durant lesquels les brimades n'ont évidemment pas cessées, Tina parvient à s'échapper et à trouver refuge chez une voisine à qui elle raconte ses quatre années d'enfer.

Les époux Okpara sont alors arrêtés par la police. Le procès a lieu en mai 2007, et révèle l'emprise de Linda sur son mari, présenté comme possédant une « *intelligence limitée* ». Ce dernier tente par exemple de se défendre devant la cour en affirmant qu'il était un homme intègre car « *il n'avait jamais pris de carton rouge dans sa carrière* » (sic). Après une semaine de procédure, il est condamné à 13 ans de prison ferme pour viols aggravés sur mineure par un ascendant, tandis que sa femme écope de 15 de réclusion pour viol et actes de torture et de barbarie. En appel, la peine de [Godwin Okpara](#) est ramenée à 10 ans, tandis que celle de sa femme est confirmée.

Libéré il y a quelques mois, l'ancien défenseur est retourné au Nigeria, l'interdiction définitive d'accès au territoire français, qui avait été prononcée en même temps que la peine de prison, étant toujours en vigueur. Sa désormais ex-femme (le divorce a été prononcé) attend également de pouvoir obtenir une libération conditionnelle, afin de retrouver ses enfants, placés par l'aide sociale.